

l'opinion les désirs qu'elles avaient autorisés de ceux qu'elles continuaient à réprouver."

"Bientôt l'indignation publique, soulevée par les excès du divorce, trouva d'éloquents organes, au sein même de cette assemblée, où il avait reçu sa nouvelle existence. Telle fut l'impression qui résulta de la discussion de l'an V contre le divorce, que ses partisans ont depuis gardé le silence, et qu'ils furent obligés d'éluder ces vives attaques, sous le prétexte de la prochaine publication du code civil."

Le divorce a été aboli en France par la loi du 8 mai 1816.

Nous avons vu quelles sont les conséquences du divorce dans la société. Voyons maintenant quels sont les effets du divorce dans la famille.

Prenons un père de famille qui demande un divorce et l'obtient, au lieu de cacher ses malheurs domestiques et de chercher à remédier à ses maux par les moyens que lui indique la religion. Voilà une femme publiquement deshonorée, et sans espoir d'être pardonnée, elle se laissera probablement entraîner à une licence qu'un espoir de réconciliation aurait pu prévenir. Elle devient isolée et en butte aux tentatives effrontées de ces oiseaux de proie qui se repaissent des vices de la société. Le scandale devient à la connaissance de ses enfants qui ne manqueront pas, lorsque le tourbillon des passions viendront envelopper leur frêle existence, de s'excuser sur la conduite de leurs parents. La crainte de déshonorer des parents respectables ou même de leur faire de la peine n'est elle pas un mobile suffisant pour arrêter l'enfant sur la pente du crime ? Élevés chez leur mère où les enfants apprendront à maudire leur père, qui les arrêtera dans le précipice où la jeunesse est constamment poussée ? Où bien ils se réfugieront chez leur père qui les détestera et qui apprendra à sa nouvelle femme à les haïr comme la source d'où ils viennent. Ils deviendront dans les deux cas les victimes du désordre de leurs parents. Honnis et bafoués ils n'auront d'autre consolation que de s'abandonner au courant de leurs caprices, sans frein suffisant pour les retenir. Les filles elles-mêmes n'ayant plus pour les protéger ni l'œil des parents ni le